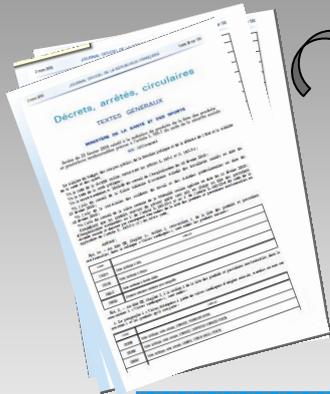


RETRAIT DES IMPLANTS ET VALVES CARDIAQUES DE LA LISTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS REMBOURSABLES : INCIDENCE SUR LA STRATÉGIE D'ACHAT

Houbert-Janssens A.¹, Rose E.¹, Carret S.¹, Dhaleine F.¹, Laignel B.², Chevance C.², Plantard T.³, Caus T.⁴, Levandowski E.⁵, Desablens F.¹, Petit A.¹
¹Service de Pharmacie Groupe Hospitalier Sud, ² Direction des finances, ³ Direction des achats, ⁴ Chirurgie cardiaque, ⁵ DIM,
 CHU Amiens, Avenue René Laennec, 80054 Amiens Cedex 1



Arrêté du 23/02/10¹, modifiant l'arrêté du 02/03/05, applicable au 01/03/10 :
suppression des implants et valves cardiaques de la LPPR, qui sont désormais
 inclus dans les GHS, eux-mêmes révisés.

Alors que dans notre établissement, le marché des valves et implants cardiaques est effectif depuis le 01/07/09 jusqu'au 30/06/10 (reconductible 1 an), la mise en application de cet arrêté demande réflexion. Ce marché représente en effet une valeur de 765 000 € pour l'année 2009 (285 poses de valves). Dans ce cadre, il paraît indispensable pour le pharmacien d'**appréhender à nouveau la stratégie du marché en cours**, afin de proposer une alternative aux utilisateurs et d'adopter ou non le maintien du marché actuel.

Méthode :

Analyse des augmentations exercées sur les GHS concernés, en collaboration avec le Département de l'Information Médicale (DIM), les directions des achats et des finances et le service de chirurgie cardiaque. Calcul du prix moyen des valves mécaniques et biologiques.

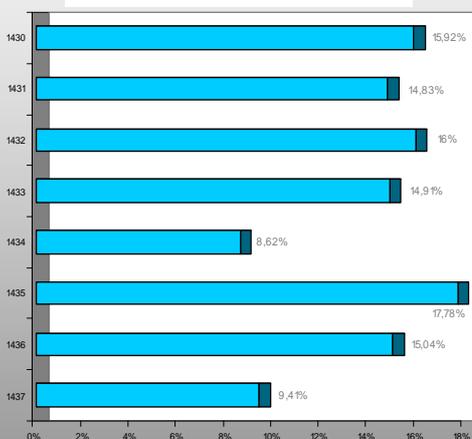
Résultats :

L'arrêté concerne 8 GHS, numérotés en fonction de l'acte chirurgical (1430 à 1437). Tous niveaux confondus (4 niveaux d'actes), **la révision des GHS a entraîné leur revalorisation de 14%**, soit une hausse moyenne de 2805,56 € (± 891,42 €) par GHS.

Les prix moyens des valves mécaniques, biologiques péricardiques et bovines sont respectivement de 2500 €, 2650 € et 2550 €. **Les majorations exercées sur les GHS permettent donc d'inclure le coût de ces DMI.**

GHS	Libellé	Durée Moyenne de Séjour nationale	Tarif de base avant arrêté du 23/02/10	Tarif de base après arrêté du 23/02/2010	Majoration exercée sur le GHS après arrêté du 23/02/10 (€)
1430	Chirurgie de remplacement valvulaire avec circulation extracorporelle et avec cathétérisme cardiaque ou coronarographie, niveau 1	13.60	13 484.37 €	16 037.43 €	2 553,06 €
1431	Chirurgie de remplacement valvulaire avec circulation extracorporelle et avec cathétérisme cardiaque ou coronarographie, niveau 2	17.70	16 445.17 €	19 309.33 €	2 864,16 €
1432	Chirurgie de remplacement valvulaire avec circulation extracorporelle et avec cathétérisme cardiaque ou coronarographie, niveau 3	24.40	19 663.04 €	23 407.19 €	3 744,15 €
1433	Chirurgie de remplacement valvulaire avec circulation extracorporelle et avec cathétérisme cardiaque ou coronarographie, niveau 4	38.40	23 117.59 €	27 169.94 €	4 052,35 €
1434	Chirurgie de remplacement valvulaire avec circulation extracorporelle, sans cathétérisme cardiaque, ni coronarographie, niveau 1	11.40	12 654.23 €	13 849.19 €	1 194,96 €
1435	Chirurgie de remplacement valvulaire avec circulation extracorporelle, sans cathétérisme cardiaque, ni coronarographie, niveau 2	13.30	13 595.29 €	16 533.62 €	2 938,33 €
1436	Chirurgie de remplacement valvulaire avec circulation extracorporelle, sans cathétérisme cardiaque, ni coronarographie, niveau 3	18	16 648.48 €	19 594.81 €	2 946,33 €
1437	Chirurgie de remplacement valvulaire avec circulation extracorporelle, sans cathétérisme cardiaque, ni coronarographie, niveau 4	30.80	20 702.76 €	22 853.90 €	2 151,14 €

Majoration exercée sur les GHS après application de l'arrêté du 23/02/10 (%)



Discussion :

Avant application de l'arrêté, en tant que centre de référence, la politique d'établissement était d'utiliser l'ensemble des gammes de ces DMI. La stratégie était principalement fondée sur des **critères technico-cliniques**, face à des dispositifs de haute spécificité et utilisateurs-dépendants.

La **revalorisation des GHS** incluant pour l'instant le prix des valves a permis de **maintenir le marché actuel** jusqu'à son terme. Désormais, l'ouverture à la concurrence et l'afflux de nouveautés techniques renforcent nécessairement le dialogue avec les fournisseurs.

Au CHU d'Amiens, les actes de niveaux 3 et 4 (ceux nécessitant le plus de gestes chirurgicaux) sont majoritairement réalisés (1432/33/36/37) : ces actes ne sont pas les plus revalorisés.

Conclusion :

Pour la 1ère année, les établissements de santé vont couvrir les coûts supplémentaires appliqués aux GHS, mais les majorations exercées seront difficilement viables à long terme. La mise en concurrence des fournisseurs va peut être orienter ces DMI vers des prix plus attractifs. Pour le futur marché, il a été décidé d'apporter une pondération économique plus importante dans la stratégie d'achat.